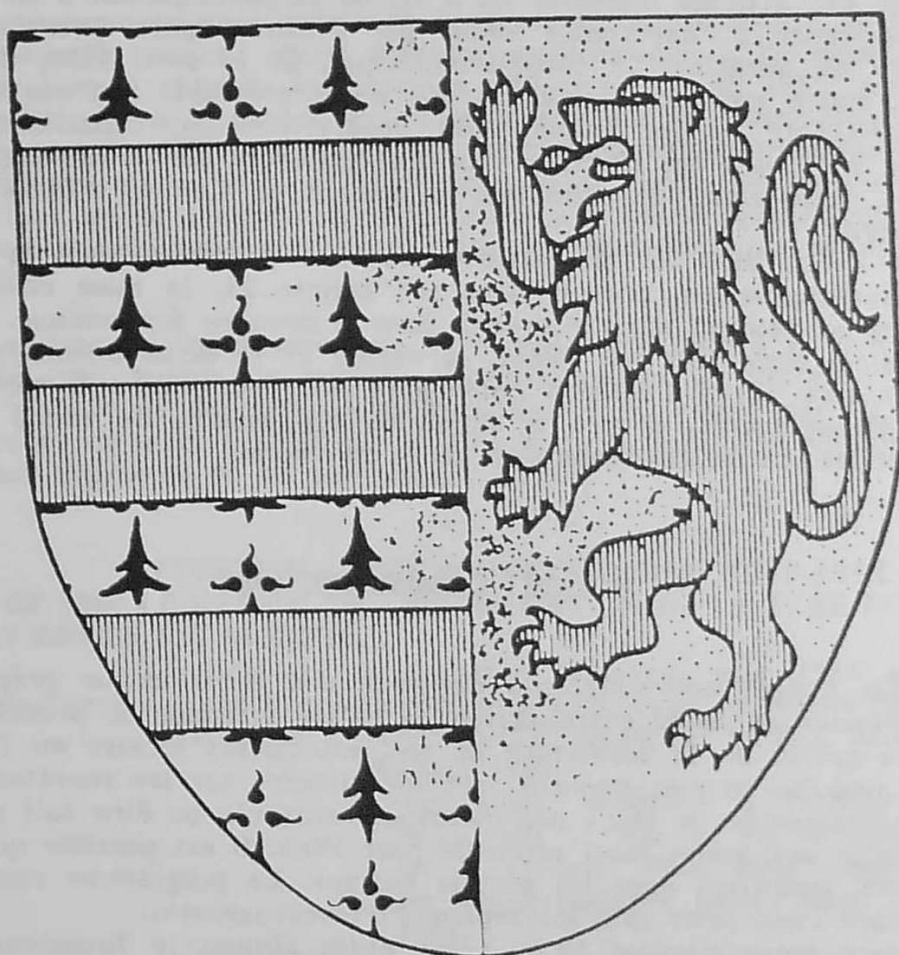


Mael-Carhaix

Bulletin d'information

JUIN 1984

N°31



Semestriel

ANNEE 1984 : INQUIETUDES ET ESPOIRS

C'est avec angoisse, que tous les ans, sont attendues, au printemps, les décisions de Bruxelles en matière de politique agricole commune.

En 1984, l'application des quotas laitiers annonce de nouvelles difficultés pour nos agriculteurs et particulièrement pour les plus jeunes d'entre eux. Nous avons reçu à la mairie, le 3 mars 1984, une délégation de 6 agriculteurs du canton appartenant à la FDSEA, au MODEF et aux PAYSANS TRAVAILLEURS. Nous nous sommes adressés à M. Le Ministre de l'Agriculture pour lui faire "connaître l'écho d'un canton de Centre-Bretagne vivant presque exclusivement de l'agriculture". Le moins qu'on puisse dire à ce jour est que nous ne percevons pas l'apaisement tant attendu...

Sur d'autres plans, par contre, l'économie locale présente des aspects plus encourageants. L'abattoir a repris son activité en avril 1984, Intermarché a embauché quelque huit demandeurs d'emploi de MAEL-CARHAIX ; l'ardoisière a repris un rythme d'activité facilité par l'augmentation de l'aide à l'ardoise du Conseil Général, en faveur des communes, portée de 25 à 30% du budget primitif 1984.

REGION et DEPARTEMENT interviennent par des aides spécifiques en faveur des "cantons sensibles" de la Bretagne intérieure.

MAEL-CARHAIX se situe au cœur de cette zone qui se dépeuple et qui connaît un vieillissement important de sa population. Il s'agit d'une zone couvrant l'arrondissement de GUINGAMP.

La région met en place des contrats de pays : le conseil municipal de MAEL-CARHAIX garde une attitude prudente vis à vis de la participation à un éventuel contrat de pays de Rostrenen ; l'expérience vécue par d'autres "pays" montrant qu'il ne faut pas en attendre de miracles. Le conseil municipal, le 13 avril 1984, demandant à être mieux informé, donne son accord, pour qu'une étude préalable soit réalisée. M. Le Sous-Préfet de GUINGAMP et les responsables départementaux, conscients des difficultés économiques du Sud-Ouest des Côtes-du-Nord, se penchent sur la recherche d'une solution qui donnerait à cette zone, un animateur dépendant du Comité d'Expansion Economique des Côtes-du-Nord.

L'ETAT, quant à lui, dans les dispositions nouvelles contenues dans la loi du 7 janvier 1984 sur la décentralisation, prévoit dans son article 29, la mise en place de chartes intercommunales qui peuvent aussi intervenir dans le domaine économique.

Les aides accordées par l'état, la région et le département, ne sont efficaces que dans la mesure où, à l'échelon communal, nous continuons à mener une politique dynamique d'aménagements, propre à satisfaire les besoins de notre population, mais compatible avec les possibilités financières de la commune.

BUDGET COMMUNAL 1984

Jamais budget communal n'a demandé une aussi longue préparation. La mise en place progressive de la décentralisation, la baisse attendue du produit de la taxe professionnelle en raison de la fermeture de nos entreprises locales en 1982 et 1983, ont laissé planer, jusqu'au dernier moment, des incertitudes sur les recettes de la commune.

En conséquence, le choix des investissements n'a pu être fait qu'au tout dernier moment. La halle des sports était attendue pour 1985. Il est possible qu'elle soit subventionnée en 1984, modifiant ainsi les projets initiaux. Le programme routier garde encore en 1984 une place importante dans les dépenses d'investissement.

L'office départemental HLM ayant enfin obtenu le financement en 1984 des 6 pavillons locatifs demandés au lendemain des élections de 1977, il était nécessaire de viabiliser le lotissement de Gwazh-Lin dès le printemps. Il convenait aussi de maintenir l'effort de constitution d'une bonne réserve foncière. Au nombre des propositions les plus longuement débattues figuraient la proposition d'acquisition de l'Arc-en-Ciel et la demande faite par les parents de l'Ecole Privée de création dans les classes désaffectées de Gwazh-Lin, d'une nouvelle cantine scolaire ouverte aux enfants des deux écoles. Sur ce dernier point, le conseil municipal, le 18 février 1984, a jugé que l'opération était trop coûteuse, et a renouvelé sa proposition de cantine commune dans la cuisine et la salle à manger existantes. Par contre le principe de l'acquisition de l'Arc-en-Ciel a été décidé lors du vote du budget le 22 mars.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à la somme de 2.573.943 F. (plus de deux cent cinquante sept millions d'anciens francs); le tableau ci-dessous rapporte les investissements adoptés et leur financement.

PROGRAMME		SOURCE DE FINANCEMENT	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
- Remboursements d'emprunts	390.186	- Autofinancement	1.000.000
- Acquisitions de terrains	40.000	- Emprunts	750.000
- Equipement Sap-Pompiera	10.000	- Subventions	260.467
- Aménagement local Sap-P.	10.000	- Ventes de terrains	227.244
- Grosses réparations bdt.	50.000	- Indemnités vftuâté	150.000
- Tr. économie énergie	100.000	- Fonds comp. T.V.A.	112.380
- Abri-bus	12.000	- Régit ministre	35.352
- Conteneurs	70.000	- Dotation équipement	35.210
- Salle Arc-en-Ciel	200.000	- P.L.D.	3.290
- Plantations	15.000		
- Dallage de l'église	150.000		
- Zone artisanale	50.000		
- Lotissement Danion	20.000		
- Lotissement Kerguilhust	30.000		
- Lotissement Gwazh-Lin	270.000		
- Salle des sports	400.000		
- Voirie	321.160		
- Sinistre pont-basculé (Déficit reporté)	35.597		
TOTAL	2573.943	TOTAL	2.573.943

Compte tenu des taux élevés de l'argent, du ralentissement de l'inflation, le conseil municipal hésite à recourir d'une manière systématique à l'emprunt. L'endettement de la commune, calculé d'après les comptes administratifs de 1982, place la commune en troisième position dans le canton au même niveau que des communes comme TREBRIVAN ou PLEVIN. La réalisation de la halle des sports fera remonter le montant des remboursements d'emprunts mais l'état de regression de la dette (64 emprunts en cours), établi par l'ordinateur de la mairie, fait apparaître une chute sensible de l'annuité totale en 1987. Le conseil municipal cherche à éviter de compromettre autant que faire se peut, ce bon résultat.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de : 3.369.859 F (plus de trois cent trente six millions anciens). Les principales recettes sont, d'une part, la dotation globale de fonctionnement : 1.164.406 F, versée par l'Etat, et d'autre part, les contributions directes : 1.777.604 F. Ces contributions directes sont les impôts locaux dont le produit augmente de 8% par rapport à 1983.

ATTENTION : CECI VOUS CONCERNE PEUT-ETRE A PARTIR DE 1984 LE REGIME DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EST MODIFIE.

L'article 13 de la loi de finances pour 1984 a fortement modifié le régime des diverses exonérations temporaires. Examinons les divers cas.

IER CAS : VOUS AVEZ ACHEVE VOTRE MAISON EN 1968 OU AVANT 1968.

Vous avez bénéficié à l'époque d'une exonération de 25 ans : celle-ci est ramenée, avec la nouvelle loi à 15 ans. Vous allez régler la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la première fois en 1984.

ZEME CAS : VOUS ETES EN TRAIN DE CONSTRUIRE VOTRE MAISON.

a) vous avez fait votre demande de prêt PAP avant le 1er janvier 1984.

Vous bénéficiez d'une exonération de 15 ans mais vous devez apporter la preuve de la date de votre demande de prêt.

b) vous avez fait votre demande de prêt PAP après le 1er janvier 1984 : vous bénéficiez d'une exonération de 10 ans.

c) vous avez construit sans prêt PAP, vous bénéficiez d'une exonération de 7 ans.

SUBVENTIONS

1) Caisse des écoles de MAEL-CARHAIX	30.000
2) Club du 3 ^{ème} âge de MAEL-CARHAIX	1.200
3) Conseil des Parents d'élèves (Ramassage scolaire)	1.500
4) Amicale laïque (Canoe-Kayak)	1.000
5) Association de Ping-Pong	500
6) U.S.M.C.	8.000
7) Cyclo-club du Blavet	200
8) Union cycliste carhaisienne	200
9) Société de chasse de MAEL-CARHAIX	1.000
10) Société de pêche de MAEL-CARHAIX	400
11) Comice agricole cantonal	3.350
12) Société hippique de l'Argoat	700
13) Comité départemental de lutte contre le cancer	1.000
14) Comité départemental du timbre antituberculeux	300
15) Association V. HAOUY pour le bien des aveugles	50
16) Association des parents d'enfants déficients visuels	100
17) Association de placement et d'aide aux handicapés	500
18) A.D.A.P.E.I.	120
19) Fédération des mutilés du travail	120
20) Comité régional d'aide aux myopathes	100
21) La Croix d'Or. Section de Rostrenen	300
22) La Croix Rouge. Section de Rostrenen	100
23) L'Oeuvre des pupilles de l'école publique. Section LOUDEAC	100
24) Section cantonale des donneurs de sang	250
25) A.R.A.C.	220
26) Association des Anciens Combattants d'Algérie	220
27) Section du MODEF/Rostrenen	500
28) Section CGT/MAEL-CARHAIX	500
29) Association départementale des élus communistes et républicains	500
30) M.G.P.C.L. St-BRIEUC	400
31) Comité d'éducation sanitaire et sociale	200
32) Association familiale de Rostrenen	300
33) Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation	100
34) Centre d'information et d'aide au logement	100
35) Foyer des jeunes travailleurs de Guingamp	100
36) Foyer Paul-Bert de St-BRIEUC	200
37) Collège Edouard Herriot. Rostrenen. Activités culturelles	500
38) Collège de Carhaix. Activités socio-culturelles	250
39) Maison pour tous de Carhaix. Association socio-culturelle	100
40) Groupe animation et loisir. Ecole de musique. Rostrenen	50
41) Amicale des sapeurs-pompiers de MAEL-CARHAIX	800
42) Union départementale des sapeurs-pompiers	150
43) Médecins sans frontières	100
44) Info bât 22	100
45) Secours populaire de Carhaix	200
46) Solidarité Bretagne-Nicaragua	200
47) Prévention routière	200
48) Comité des fêtes de MAEL-CARHAIX	4.500
49) Association pour l'érection du monument aux morts à la Pie	3.000
50) Association foncière de remembrement de MAEL-CARHAIX	53.000
51) Bureau d'aide sociale	10.000
52) C.I.C.L.E.E.	3.800
53) C.I.J.	1.000
54) A.S.P.E.M.A.G.	100

13P.480

COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES DE MAEL-CARHAIX

Le comité cantonal d'entraide de MAEL-CARHAIX a tenu son assemblée le 10 avril 1984

Il a élu son conseil d'administration et son bureau comprenant :

- Président : M. LE COENT, Maire de MAEL-CARHAIX
- Vice-Présidents : - Docteur SIMON, MAEL-CARHAIX
- M. NICOLAS Auguste, LOCARN
- Melle COUGARD Yvonne, PAULE
- Secrétaire : - M. KERSULEC, LE MOUSTOIR
- Secrétaire-adjoint : - M. LE BOULCH, TREFFRIN
- Trésorier : - Mme JONCOUR Mireille, Roz Voat, TREBRIVAN
- Trésorière-adjointe : - Mme JULLIEN Lucienne, TREGAN
- Membres : - Melle QUEMENER, Foyer-Logements, MAEL-CARHAIX
- Soeur Marie RAOUL, MAEL-CARHAIX
- M. TROADEC, PLEVIN

NOTA BENE : l'un des vice-présidents, démissionnaire, n'a pas été remplacé.

Il n'est pas inutile de rappeler que le comité cantonal gère depuis le 1er octobre 1977, le service d'aide ménagère.

En 1983, il a pris en charge une centaine de personnes âgées, assuré 25.000 heures d'aide ménagères et employé une quarantaine d'aides ménagères à temps partiel.

Depuis le 1er juillet 1983, il gère aussi le service de soins infirmiers à domicile, à la satisfaction générale.

Que chacun sache que la mise en route de ce dernier service a été très laborieuse, au plan administratif et au plan financier. Aujourd'hui, il est sur de bons rails et a atteint son régime de croisière.

Le siège social du comité est transféré au dispensaire.

Personne à contacter : Mme Line BOUGUENNEC, Tél : 24.71.61.

EXTENSION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

En matière d'ordures ménagères, la loi fait obligation, aux communes de supprimer les décharges sauvages telles que celles de Pont-Cam. Celles-ci ont été tolérées, tant qu'une solution de remplacement n'avait pas été trouvée.

Aujourd'hui, la commune a la possibilité de faire traiter les ordures ménagères à l'usine de broyage de Carhaix. Elle utilise cette possibilité qui lui a été offerte. Cependant, nous ne supprimerons la décharge de Pont-Cam, qu'après la mise en place de la desserte en totalité de la commune par le service de la collecte des ordures ménagères.

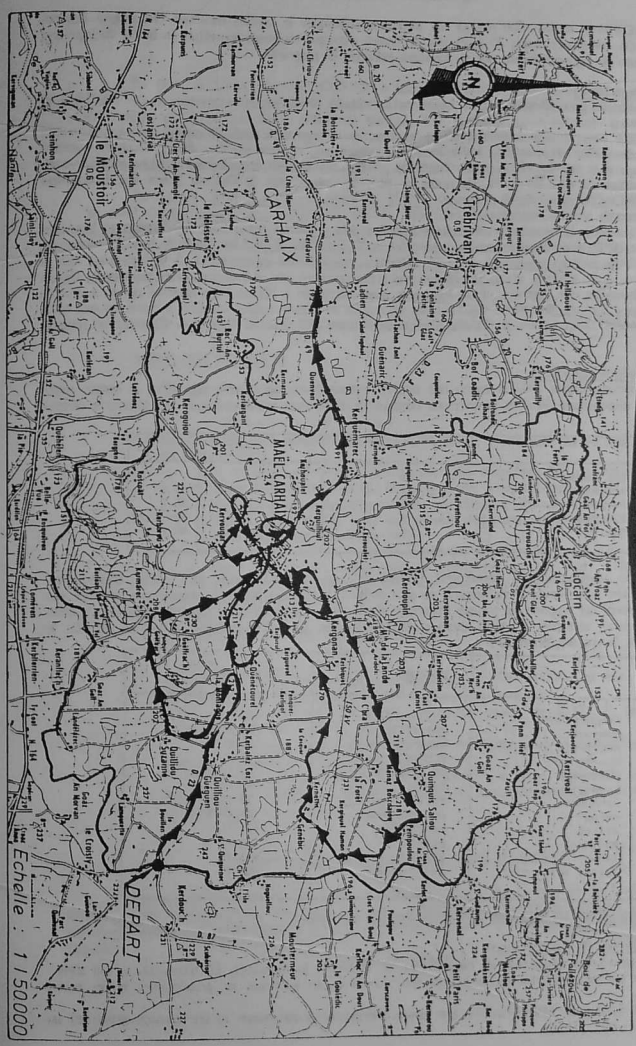
Dès 1983, la commune a mis en place des conteneurs, ce qui a permis de réduire de 90 minutes la durée de la collecte. A raison de 350 F de l'heure, cela fait une économie de 525 F par semaine. Le coût de la collecte auquel s'ajoute le traitement à l'usine de Carhaix se chiffrera à 130.000 F environ, en 1984. Ce chiffre élevé montre que le problème des ordures ménagères est un des problèmes importants de la commune. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a voté le 18 mars 1984, un plan de collecte qui répond à quelques orientations simples :

- 1) Extension de la collecte à toute la commune en excluant la possibilité de passer dans tous les villages et toutes les semaines.
- 2) Mise en place de grands circuits évitant les allers et retours pour éviter des pertes de temps.
- 3) Utilisation de conteneurs, pour gagner du temps.
- 4) Utilisation de sacs en plastique pour éviter les lavages fréquents des conteneurs.
- 5) Refus de collecter les produits de jardin, le broyage étant payé à la tonne de broyats.

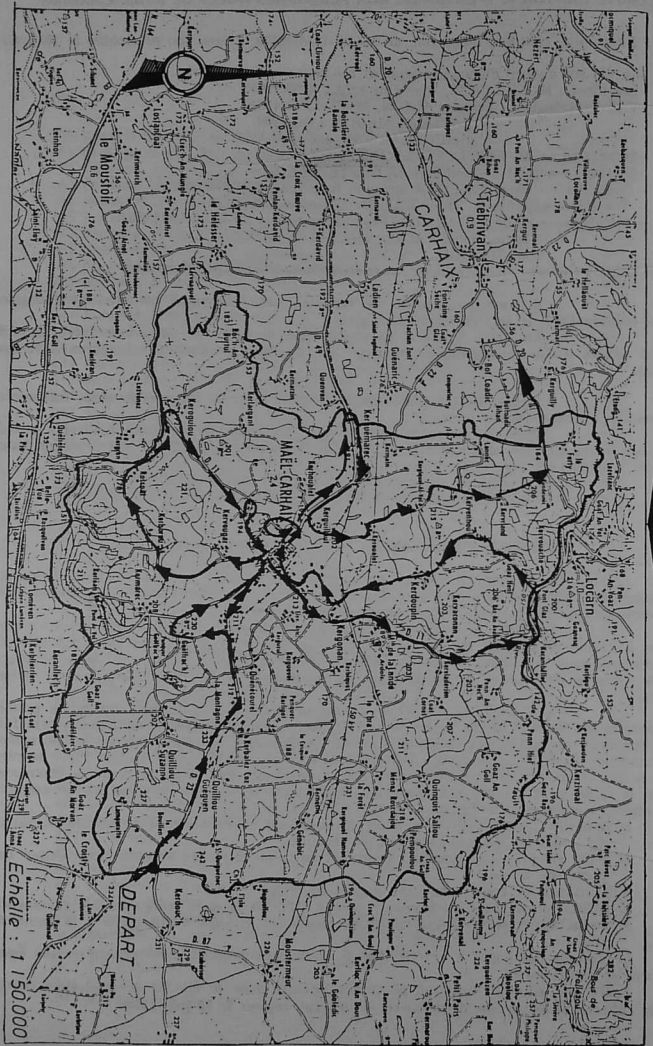
Le conseil municipal a voté 70.000 F au budget primitif pour compléter son équipement en conteneurs.

Après une dernière mise au point des circuits avec le SIVOM de Rostrenen chargé de la collecte, il est décidé de démarrer le nouveau régime le 18 juin 1984.

— COMMUNE DE MAEL CARHAIX —
 Collecte des ordures ménagères
CIRCUIT 1 (première semaine)



CIRCUIT 2 (deuxième semaine)



LE LOGEMENT A MAEL-CARHAIX

MAEL-CARHAIX souffre d'un manque de logements présentant le confort minimum. Des progrès énormes ont pourtant été enregistrés depuis 20 à 25 ans. Le conseil municipal maintient son effort en faveur du logement, tant en direction du logement locatif que du logement individuel en propriété.

Logement locatif

La commune gère directement 14 logements locatifs (à l'ancienne école primaire, à l'ancien CEG et aux haras).

Dès 1977, constatant un ralentissement de construction de logements neufs, le conseil municipal demandait l'intervention de l'office départemental HLM des Côtes-du-Nord, pour mettre en place une politique de logement locatif. Six logements ont été rénovés dans l'ancienne gardinerie, occupés en octobre 1983. Une première tranche de 6 pavillons de type F3 ou F4, demandés en 1977, est prévue près du Club du 3^{ème} âge (Lotissement Gwazh-Lin). Elle va démarrer dès ce printemps.

Une seconde tranche est demandée:

Enfin en 1976, la construction d'un foyer-logement pour personnes âgées était décidée. Les 45 logements et le logement de fonction ont été occupés à partir de septembre 1980. Si dans les débuts, le foyer a été occupé, dans une forte proportion par des résidents de l'extérieur, on peut dire qu'aujourd'hui, il devient avant tout le foyer des MAEL-CARHAISIENS et accessoirement celui des habitants des autres communes du canton. Devant l'afflux des demandes, une extension de 16 logements a été demandée à l'Office Départemental qui en a accepté le principe. La C.R.I.S.M. (commission régionale des institutions sociales et médico-sociales) a donné un avis favorable à l'extension. Enfin l'arrêté du Conseil Général du 12 mars 1984 autorise l'extension. (Construction probable en 1986).

Les maisons individuelles

Le bâtiment, depuis 1960, a connu une activité extraordinaire, qui connaît aujourd'hui un certain ralentissement. Le niveau reste élevé et la commune continue de le favoriser par sa politique de lotissements communaux :

NOM DU LOTISSEMENT	Nombre total de lots	lots disponibles	Prix/M2
Les haras	14	0	/
Kerguilhoit	13	0	40 F
Kerguzennec	16	8	35 F
HLM/Gwazh-Lin	5	5	Non fixé
Danion	19	19	40 F

Après viabilisation des lotissements (routes, eau, électricité, fourreaux pour câbles téléphoniques, éclairage), les lots sont vendus, sensiblement au prix coûtant. Il convient donc de rappeler que ce n'est pas le budget communal qui supporte les travaux importants des lotissements. La commune supporte seulement l'avance.

Quelques exemples de tarifs extraits de "L'information sur l'offre foncière", publié par la DDE le 1^{er} janvier 1984 (avant augmentation) :

NOM DU LOTISSEMENT	COMMUNE	Prix au M2
Kerguzennec	MAEL-CARHAIX	30 F
Communal	TREBRIVAN	24 F
Hervioù	TREBRIVAN	50 F
Min dero	GLOMEL	45 F
Communal	LE MOUSTOIR	42 F
La Butte	PAULE	39 F
Communal	PLEVIN	39 F
Kerny	PLOUGUERNEVEL	68,69 F
Aljunc	ROSTRENEC	110 F
Rault	PLEVIN	150 F
Lebas	ERQUY	225 F
Tertre Notre-Dame	SAINT-BRIEUC	400 F

Ce tableau donne un aperçu des différences entre les communes;

La rénovation de l'habitat ancien

Autre aspect non négligeable de l'amélioration de l'habitat : la rénovation. La rénovation se fait d'elle-même, tout à fait naturellement. On peut cependant l'accroître en informant les propriétaires, en les aidant financièrement.

Dans le canton de MAEL-CARHAIX, une action intéressante a été menée et une seconde action est en préparation.

En 1979, le canton de MAEL-CARHAIX a bénéficié d'un PAP 15 (plan d'action prioritaire N°15), qui a permis sur trois ans d'organiser et d'aider les retraités à rénover leur maisons ; le travail a été confié au PACT-ARIM de ST-BRIEUC. Cette action est terminée. Elle a abouti à des résultats appréciables pour les intéressés eux-mêmes et pour les artisans locaux compte-tenu du volume des travaux réalisés. Bien que cette action soit terminée, nous continuons à aider financièrement le PACT à tenir des permanences destinées à informer et à monter des dossiers mais les aides spécifiques du PAP N°15 sont terminées.

Par contre, à la demande d'Auguste LE COENT, Conseiller Général de MAEL-CARHAIX, les communes de MAEL-CARHAIX, LOCARN, TREBRIVAN, PLEVIN, TREBEGAN, PAULE et GLOMEL, ont demandé à bénéficier d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat). Le canton a de bonnes chances d'être retenu en 1984, auquel cas l'étude pourrait débuter en juillet et les travaux démarrer en 1985 et s'étaler sur 3 ans. On estime généralement qu'une OPAH correspond à 1 milliard de centimes de travaux. L'OPAH devrait être une chance à saisir pour aider à trouver une solution au problème du logement.

FOYER-LOGEMENTS

VOTE DES BUDGETS

A) Compte administratif

Recettes : 1 478 871,67 F
Dépenses : 1 477 698,69 F
Excédent de clôture : 1 172,98 F

B) Budget 1984

Il a été voté pour un montant de dépenses et de recettes de 1.595.952 Pour la première fois, le budget ne s'équilibrerait pas du fait de la mise en place du plan d'austérité qui fixe à 5% maximum l'augmentation des tarifs pour 1984. Or, certaines dépenses connaissent une augmentation nettement supérieure à 5%.

En conséquence, une demande de dérogation pour l'augmentation des tarifs au Foyer-logements, à compter du 1^{er} mai 1984, a été adressée à la Sous-Préfecture et à ce jour l'administration ne nous a pas donné de réponse.

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 1984

LOYER : 756 F par mois

PENSION : 39 F par jour et par personne

CHARGES : 447 F par mois + 141 F (pour un couple)

soit un total mensuel pour une personne seule de 2.373 F (mois de 30 jours) et de 2.412 F (mois de 31 jours)

Un dossier d'allocation-logement est constitué systématiquement à l'admission du résident au Foyer-Logements.

Elle est variable selon les ressources ; à titre indicatif, une personne âgée titulaire du minimum vieillesse perçoit actuellement une allocation mensuelle de 850 F.

POINT CANTONAL INFORMATION JEUNESSE

Depuis l'été dernier, le C.I.J. a présenté, dans les locaux de la mairie, des expositions aussi intéressantes les unes que les autres : "le canal de Nantes à Brest", "les champignons", "les ardoisières", et la dernière en date : "les plantes sauvages de notre région".

Bravo les jeunes !

ACTIVITES DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU

Réunion du 3 février 1984 : le compte administratif de l'exercice 1983 a été approuvé et le budget primitif de l'exercice 1984 voté. Le budget se monte à 2.427.513 F dont 1.064.342 F en investissement. Une somme de 493.676 F est inscrite au budget pour la réalisation de la 15ème tranche de travaux qui concerne la commune de GLOMEL.

Réunion du 11 avril 1984 : lors de cette réunion, il a été procédé à l'ouverture des plis de la 15ème tranche. L'entreprise THEFFO a été retenue. Le comité syndical a décidé de vendre du matériel qui n'était plus utilisé il s'agit de la station démontable DEGEMONT, installée en catastrophe en juillet 1976 et devenue inutile depuis que le syndicat est alimenté par le barrage de Kerné-Uhel pour ses besoins complémentaires.

Tarifs de vente d'eau pour 1984 :

ELEMENTS DE FACTURATION	ABONNEMENT	CONSUMMATION FACTUREE DANS LA TRANCHE									
		de 1 à 100 M3	100 à 500 M3	501 à 1000 M3	1001 à 2000 M3	2001 à 6000 M3	6001 à 12000 M3	12001 à 20000 M3	20001 à 100000 M3	au-delà de 100.000 M3	
Prix fixe	254,89										
Prix au M3		4,29	3,69	3,47	3,12	2,89	2,43	2,31	2,19	2,13	

La création du syndicat départemental d'eau potable a pour effet d'uniformiser progressivement le prix de vente de l'eau dans le département.

Pour les abonnés de MAEL-CARHAIX, la progression de l'augmentation se trouve freinée. Il faut cependant rappeler que le forfait de 30M3 est supprimé ce qui modifie les 2 facturations annuelles de la SAUR.

- Avant la création du syndicat départemental :
 - .. facture de janvier : la moitié du forfait de 30M3 et les M3 supplémentaires de l'année précédente.
 - .. facture de juillet : la moitié du forfait de 30 M3 (c'était une petite facture).
- Aujourd'hui :
 - .. facture de juillet : 40% de la moyenne des M3 consommés les 3 années précédentes.
 - .. facture de janvier : le reste des M3 consommés.

INFORMATIONS UTILES

Permanence des entreprises de transports sanitaires agréées : pour les cantons de MAEL-CARHAIX et de CALLAC, elle est assurée alternativement chaque fin de semaine et jour férié par les ambulances ROBIN de MAEL-CARHAIX et les ambulances ROLLAND de CALLAC. Pour renseignements concernant ces tours de garde, téléphonez au 24.66.17.

F.N.A.C.A. : Dimanche 10 juin à 10 h 30, salle de réunion, place de l'école : élection des membres du comité local de la FNACA. Présence indispensable de tous les anciens d'Algérie et d'Afrique du Nord.

E.D.F. : Des élagages non réalisés à temps sont cause de panne de courant. Le chef de district EDF de Rostrenen peut être contacté pour procéder à ces élagages. (Tél : 29.00.47).

FLEURISSEMENT : La commune a fait l'effort de fleurissement annoncé dans le bulletin de décembre 1983. Les particuliers intéressés à l'embellissement du bourg sont invités à compléter cet effort par la mise en place de jardinières et de balconnières : c'est la saison des plantations de géraniums, géraniums lierres, pétunias etc...

CHIENS ERRANTS : Des réclamations de plus en plus nombreuses nous parviennent au sujet des chiens errants. Ne laissez pas les chiens divaguer sur la voie publique.

ABEILLES : Tout propriétaire ou détenteur de ruches est tenu de déclarer au mois de décembre de chaque année l'emplacement de ses ruchers. Cette déclaration doit être adressée à la D.S.V. 8, place du 74ème RIT.22021 ST-BRILUC. B.P. N°14.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

- Fanny POULIZAC, Rue de Rostrenen, le 8 décembre 1983
- Maxime LE BOULC'H Moulin Lande, le 10 décembre 1983
- Sébastien Robert Christian DEGOIX, Gendarmerie, le 14 décembre
- Yoann BRIANT, Kerguiou, le 22 décembre 1983
- Jimmy COX, rue du Docteur Lemoine, le 25 décembre 1983
- Lénaïc Hélène COIGNARD, Le Ferty, le 7 février
- Fabrice CADIC, Les Haras, rue de Paule, le 13 février
- Marine BOULANGER, L'Enseigne, le 17 février
- Aurélie LE BOZEC, La Montagne, le 3 mars

MARIAGES

- Jean Jacques TRELHU et Nadine Marie Rose LE SALVER, le 17 mars
- Yvon Marie JEGOU et Dominique LE CORVELLEC, le 24 mars
- Michel LE BLEVENNEC et Marie France LE BOZEC, le 21 avril

PUBLICATION DE MARIAGE

- Alain RIOU et Michèle COUZIC

DECES

- Yves Pierre Louis KERANGUYADER, 48 ans, Pen-an-Nech, le 4 décembre 1983
- Joseph QUEMENER, 57 ans, Foyer-Logement, le 16 décembre 1983
- Marie GUYADER, veuve MERRIEN, 86 ans, Goas-an-Goll, le 5 janvier
- Denis LE MOROUX, 24 ans, Kerguémarec, le 9 janvier
- Etienne Marie JEGOU, 67 ans, 3, rue Ste Catherine, le 2 janvier
- Francine ROBIC, veuve JAFFRE, 81 ans, Kerguével, le 19 janvier
- Joseph ROBIN, 80 ans, Kerguémarec, le 1er février
- Marie Françoise RIVOAL, veuve COATANROC'H, 92 ans, rue du stade, le 5 février
- Yannick LANNEZVAL, 19 ans, Kerguézennec, le 20 février
- Angèle Louise Marie CORBEL, veuve LE MOIGNE, 69 ans, Goas-Hent, le 23 février
- Marie LE MINEZ, veuve GUILLERM, 86 ans, rue de Paule, le 13 mars
- Germaine PERENES, épouse PERON, 74 ans, Kervougard, le 13 mars
- Jean Louis LE ROUX, 69 ans, 11, rue du Moulin Bleu, le 13 mars
- Marie Louise Hélène GUILLOU, ép. LATRON, 59 ans, ru Lan Maël, le 30 mars
- François Marie LE GUELLEC, 70 ans, Roch-an-Burtul, le 3 avril
- Yvon Marie LE BORU, 42 ans, rue du Château d'Eau, le 3 avril
- Marie Anne LE MIGNON, épouse COATMELEC, 83 ans, foyer-logement, le 6 avril
- Eugénie Marie JAMET, veuve NAVENNEC, 87 ans, rue de Rostrenen, le 26 avril
- Jérôme René Marie THEPAULT, 83 ans, Quillou-Suzanne, le 25 avril
- Marie Anastasie JAOUEN, veuve NICOLAS, 83 ans, Gwazh-Lin, le 8 mai
- Joséphine Marie LE BRIS, vve LE BESCOP, 82 ans, rue des Fr. Manac'h, le 16 mai
- Louis Jean PRIZIAC, 69 ans, Le Ferty, le 23 mai

SAPEURS-POMPIERS

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers a décidé de fixer au 3 juin la journée nationale des sapeurs-pompiers. A MAEL-CARHAIX, cette journée a été célébrée par la présentation publique du matériel et dans le cadre d'une kermesse.

Le chef de corps et les sapeurs-pompiers tiennent à remercier la population du canton pour leur participation à la fête du centre de secours de MAEL-CARHAIX.

UN PEU D'HISTOIRE : LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE MAEL-CARHAIX

- Un rapport de la "10^{ème} légion" de gendarmerie nous décrit avec précision l'historique de la gendarmerie, de ses origines à 1910 :

"La petite ville de MAEL-CARHAIX, située à 47 kms au Sud-Ouest de GUINGAMP, n'offre rien de particulier.

Dans sa séance du 10 mai 1850, le conseil municipal de MAEL-CARHAIX, demanda la création d'une brigade de gendarmerie à pied de 5 hommes.

Cette brigade, créée en 1851 occupa, à la date du 29 septembre 1852, une maison sise au bourg de MAEL-CARHAIX et appartenant à Me LEMOINE, notaire, maire de la commune et conseiller général du canton.

La brigade resta dans cet immeuble jusqu'au 1er octobre 1870, époque à laquelle elle prit possession d'une autre maison située à l'entrée du bourg et, où elle est encore actuellement.

En 1870, le brigadier CROGUENNEC et les gendarmes COTILLARD, LE BIHAN et FAVANOU furent appelés à prendre part à la guerre franco-allemande et rentrèrent tous à leur poste la guerre terminée.

Le 15 avril 1891, le gendarme DELEPINE mourut à la caserne de la fièvre typhoïde ; en mai suivant le gendarme THOMAS succombait à l'hôpital de GUINGAMP des suites de la même maladie.

A la suite du décès de ces deux militaires, la caserne ayant été reconnue malsaine et l'eau contaminée, la brigade fut licenciée par décision ministérielle du 4 décembre 1891.

Le brigadier LE MESLE et le gendarme BOUDARD furent détachés à Rostrenen et les gendarmes LAMBERT, HUON et PUENTIER à Callac.

Le propriétaire ayant fait restaurer les anciens locaux, construire une annexe, cinq bûchers, deux chambres de sûreté et un puits étanché, la brigade reprit possession de son casernement le 29 septembre 1893.

En 1894, le gendarme HUON passa, sur sa demande, à la gendarmerie coloniale et fut affecté à la compagnie de LA NOUVELLE CALEDONIE.

Actuellement, la brigade de MAEL-CARHAIX étend sa surveillance sur les communes de MAEL-CARHAIX, LE MOUSTOIR, LOCARN, PAULE, PLEVIN, TREBRIVAN et TREFFRIN, TREGAN."

- C'est en 1911, ainsi qu'en témoignent les extraits ci-dessous, qu'une caserne neuve a été construite. Elle abrite aujourd'hui les 6 logements HLM, rue de Paule.

"... Le curage de la fosse d'aisance ne se fera jamais attendre ; il sera exécuté aux frais du département sur simple demande du chef de poste.

Les cheminées seront ramonées chaque année avant le 1er novembre à la requête du chef de brigade, aux frais de l'administration qui assurera un tirage constant.

Les toitures, gouttières et toutes les parties des bâtiments, accessoires et annexes, seront toujours entretenus en bon état. En cas d'incendie, il ne sera exercé aucune poursuite contre les gendarmes ou leurs familles. Il sera fourni un extincteur système Menca-Bernhein ou six grenades Labbé.

Les constructions décrites ci-dessus seront livrées complètement terminées pour le 29 septembre 1911.

Certifié véritable le présent état par moi Lieutenant EUSTACHE, Commandant l'Arrondissement de GUINGAMP.

Signé : EUSTACHE..

Vu : Le Commandant de la compagnie, Signé : JOURNOT.

OBSERVATIONS DU CHEF DE LEGION

Casernement neuf, répondant aux prescriptions ministérielles et dans lequel le personnel se trouvera placé dans les meilleures conditions d'hygiène et de service.

RENNES, le 7 avril 1910.

Le colonel SAMSON, Chef de la 10^{ème} LEGION.

Signé : SAMSON"